

CONTRAT DE LOCATION DE LOCAUX MEUBLES

Concernant le meublé – Gîte le Bief :

Situé au 3 ruelle du Moulin

10400 BOUY SUR ORVIN

Appartement avec mezzanine, composé au rez-de-chaussée d'un séjour avec coin cuisine, salle d'eau, toilettes séparées, coin repas. A l'étage un lit double et deux lits simples, superficie environ 60m2, pouvant accueillir 4 personnes de base et 6 personnes au maximum.

Entre les soussignés :

Les propriétaires :

Mr et Me Laurent PERROT, 3 ruelle du Moulin 10400 BOUY SUR ORVIN ☎ 03.25.21.61.65

Le locataire :

Nombre de personnes :

Durée de la location :

Du au

Prix de la location :

Le montant de la location (toutes charges comprises) pour la durée fixée s'élève à la somme de €

Un dépôt de garantie de 350 € vous sera demandé. Cette caution vous sera restituée à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations des lieux.

Equipements :

Four grill/micro onde, cafetière électrique, grille pain, aspirateur, fer et table à repasser, télévision, machine à laver, vaisselle pour 6 personnes, batterie de cuisine, salon de jardin (table+4chaises).
Pour les lits, couvertures couettes et oreillers : 1 lit 160*190 / 2 lits 90*190

Conditions générales :

Dispositions générales :

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord des propriétaires.

Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sauf accord des deux parties.

Utilisation des lieux :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en bon état de servir.

Dépôt de garantie :

Le montant du dépôt de garantie sera de 350€ **à verser impérativement par chèque** le jour d'arrivée. Celui-ci sera restitué au locataire à son départ. En cas de perte ou de dégradations d'éléments du meublé occasionnées par le locataire, le montant de ce dépôt sera retenu et s'il s'avérait insuffisant le locataire s'engage à payer la différence.

Si le ménage n'est pas fait au moment du départ une retenue de 60€ sera effectuée sur ce dépôt de garantie.

Cas particulier :

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée sur l'état descriptif et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de percevoir une majoration.

Etat des lieux et inventaire :

Ils se feront à la fin du séjour par les propriétaires et le locataire.

Le local ainsi que l'ensemble des équipements mis à disposition sont en état neuf au jour de la location.

Païement :

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat avec un acompte de 50 %. Le solde se fera à l'arrivée.

Interruption du séjour :

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis le dépôt de garantie.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée. Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, le contrat sera considéré comme résilié, l'acompte restera acquis au propriétaire et le propriétaire pourra disposer de son meublé.

Assurances :

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature.

Conditions particulières :

- ✓ Dans le cadre de la protection de l'environnement, une attention particulière sera portée :
 - A la température intérieure (Température jour/nuit),
 - A la gestion de l'éclairage,
 - A la gestion des déchets (**tri sélectif disponible et obligatoire sur place**) :
 - Déchets verts, (compostage sur site)
 - Papier, carton, bouteilles en plastique (poubelle jaune),
 - Déchets ultimes (poubelle rouge)
 - Verre et assimilé (poubelle noire)
- ✓ Le locataire doit prévoir la fourniture du linge de maison du type : torchons, linge de table...
- ✓ Un barbecue est mis à disposition. L'utilisation de ce dernier se fait sous la responsabilité du locataire qui devra l'ensemble des consommables nécessaires.
- ✓ **Le gîte est entièrement non Fumeur,**
- ✓ Accès WIFI
- ✓ Les jeux d'enfants laissés en utilisation libre se font sous l'entière responsabilité des parents
- ✓ **Nous attirons l'attention des locataires sur la proximité directe d'un cours d'eau en bordure de la propriété et des dangers que celui-ci peut représenter notamment pour les jeunes enfants.**
- ✓ **L'accès aux hangars est strictement interdit.**
- ✓ **Toutes modifications dans la disposition du mobilier sont soumises à accord des propriétaires.**
- ✓ **L'entrée et le couloir sont des zones communes. De manière permanente :**
 - l'accès doit être laissée libre (pas de clé dans la serrure),
 - la propreté doit être maintenue en toute circonstance (stockage temporaire autorisé)

Fait en deux exemplaires le

Faire précéder de la mention manuscrite LU ET APPROUVE

Les propriétaires

Le locataire